



SP : LE SCSI TIRE LE SIGNAL D'ALARME !



Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

FEVRIER 2016

La réforme en cours de la DCSP entre en collision avec les divers autres projets DRCPN actuellement menés en générant plusieurs inquiétudes : déflation du corps dans le cadre de la nouvelle volumétrie DRCPN, nomenclatures 2015 et 2016 non validées, disparités des projets proposés par les 99 DDSP, aucune lisibilité sur les nouveaux postes à responsabilités à offrir aux officiers, opacité sur l'évolution des nomenclatures, manque de visibilité sur l'exhaussement des postes de la filière judiciaire, projet de disparitions de certains postes N4/N5, diminution des effectifs SDN, suppressions de postes CTCC...

Le SCSI, après avoir rencontré le chef de la mission de pilotage et la DRH de la SP, était reçu en audience par M. Lalle, Directeur Central, afin de dénoncer toute cette cacophonie. L'éventualité d'une disparition sèche de postes de niveau 4 ou 5 est impensable! Ces points de blocage ont été dénoncés, tout en faisant de nombreuses propositions concrètes et construites dans une architecture nationale en faveur du positionnement des cadres de la police nationale.



Le DCSP et son équipe, au cours d'un long entretien constructif, ont compris les inquiétudes des officiers.

Le Directeur a indiqué que la démarche actuellement menée avait pour but de mettre en place en souplesse des structures de référence, dans un processus de dialogue avec les services territoriaux. In fine, une harmonisation sera faite au niveau central afin de garantir des créations de postes dans les Etats-Majors, rehausser des niveaux de postes à N4 et N5, valoriser l'investigation. Des études sont actuellement menées sur les SDN et sur les postes à responsabilités devant être substitués du corps de conception et direction pour le corps de commandement (DDA, gros SSP ou SU...). Sur ce dernier sujet, des propositions précises ont d'ailleurs déjà été transmises à la DRCPN pour validation.

Le SCSI

PLUS D'AMBITIONS
POUR LES
OFFICIERS DE SP !

- Une augmentation significative du nombre de postes de Chef de service (IRPX2) : DDSP Adjoint, chef SDRT, chef de divisions et de CSP subdivisionnaires, chef SD et SIAAP...
- Une adaptation de la nomenclature devant correspondre aux évolutions du corps résultant du PPCR : 40% de Lt/Cne, 40 % de Cdt et 20% de Cdtef/Graf. Cette architecture permettra de débloquent les avancements pour les capitaines et commandants actuellement sans perspective.
- Des propositions concrètes de nouveaux postes à responsabilités pour les officiers (43 postes de commissaires actuellement vacants sur le territoire national). Une étude du SCSI, circonstanciée sur ce sujet, a été remise au DCSP!
- Une valorisation de la filière judiciaire liée à des exhaussements importants de la nomenclature, sans création superficielle de nouveaux postes.

METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR